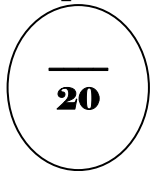


Nom & prénom :



CEM Ahmed Zabana Oran

Devoir surveillé N° 2

3°AM	Année scolaire : 2017-2018	Durée : Une Heure
-------------	-----------------------------------	--------------------------

Texte :

Un pêcheur japonais de 40 ans
 N'a rien trouvé de mieux pour
 Sa jeune femme de 22ans qui
 Refusait de lui obéir, que de
 L'attacher à une corde et de
 S'en servir comme appât pour
 Les requins.
 Ce pêcheur a ainsi immergé
 A plusieurs reprises sa femme
 Dans un endroit infesté de requins.
 Quelques jours auparavant, dans
 Ce même endroit, un requin blanc

avait attaqué un homme.
 La jeune femme, qui fort
 heureusement était sortie indemne
 l'épreuve, a porté plainte contre son
 mari.
 L'époux accusé, avait eu la présence
 D'esprit de dire pour sa défense
 devant le juge que sa femme était
 tellement insupportable que même
 Les requins n'ont pas osé s'en
 approcher. On dit que ces histoires
 ne finissent pas au Japon !

Le matin du 29/07/1992

I- Compréhension du texte :

1) Complète avec la bonne réponse d'après le document:

a- Quel est ce document? (1pt)

* Un article de presse. * Un discours politique. * Un extrait d'un livre.

..... b-

Ou peut-on classer cet événement? (1pt)

* Un accident. * Un insolite. * Un méfait.

.....

2) Complétez le tableau suivant : (3pts)

Qui ?	Quoi ?	Où ?

5) Pourquoi le pêcheur veut se débarrasser de sa femme ? (1pt)

.....

3)-Selon le pêcheur, la femme n'a pas été dévorée par les requins :

-Parce qu'il n'y a pas de requin à cet endroit.

-Parce qu'il ne la pas immergé à plusieurs reprises ?

4) A qui renvoie le mot et l'expression soulignés dans le texte ? (1pt)

.....

5) a- « La jeune femme a porté plainte contre son mari. »

b- « L'homme fut condamné par le juge »

Récrivez ces deux phrases en commençant ainsi : (2pts)

a) Un plainte contre son mari

b) Le juge

